



SEANCE DU MARDI 10 DECEMBRE 2024

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

**SERVICE
Finances**

**DELIBERATION
N°2024/n°78**

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 30

DATE D’AFFICHAGE
Le 04 Décembre 2024

DATE DE CONVOCATION
Le 03 Décembre 2024

OBJET:

**Budget primitif 2025 –
Budget principal**

L’an deux mil vingt quatre, le Mardi 10 Décembre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l’article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Etaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, M. WALCZAK Sylvain, Mme GILSON Emmanuelle, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, M. RICHEZ Régis, M. DELCOURT Benjamin, Mme CANIAU Nathalie, M. MOULIN Jérôme, M. JEZEK Christophe, Mme DEVELAY Cathy, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

Conseillers ayant donné procuration :

M. BIGAILLON Laurent procuration M. BROGNIET Patrick
Mme PAGLIA Sylvia procuration Mme DUHAMEL, Maire
Mme LEROY Véronique procuration Mme GILBERT Stéphanie
Mme VANDEPUTTE Valérie procuration Mme DEVELAY Cathy

Absents excusés : M. BECOURT Julien - M. MUSY Frédéric

Absente : Mme DYTRYCH Anne

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 à L2343-2 relatifs à l’adoption et l’exécution des budgets communaux,

Considérant l’instruction budgétaires M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant la délibération n° 63 du 7 novembre 2024, prenant acte de la tenue d’un Débat d’Orientation Budgétaire,

Considérant l’avis de la commission des Ressources Humaines, Finances et Politique de la Ville en date du 28 novembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal d’adopter le budget primitif 2025 du budget principal tel que décrit dans les documents annexés et conformément aux tableaux ci-dessous :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	14 182 117,50 €	14 182 117,50 €
Investissement	2 535 000,00 €	2 535 000,00 €
TOTAL	16 717 117,50 €	16 717 117,50 €

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à **l’UNANIMITE**.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,



S. DUHAMEL.

Signée le 13/12/2024
Transmis en préfecture 18/12/2024
Publié sur le site le 19/12/2024

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.
Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr